

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1554

présenté par

Mme Bourouaha, M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	100 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	100 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder de 100 millions supplémentaires les crédits dédiés à l'Agence nationale du sport afin de faire monter en puissance le plan 5000 équipements. Si nous saluons la prolongation de ce plan équipements, celui-ci doit être consolidé afin de mieux accompagner les collectivités territoriales dans la construction et la rénovation d'infrastructures de proximité. A travers ces 100 millions supplémentaires, nous proposons de doubler les crédits dédiés au plan 5000

équipements. Cependant, construire des équipements ne peut suffire. Il faut un encadrement et cela passe par un soutien aux clubs, aux bénévoles, aux éducateurs et éducatrices. C'est tout un service public du sport qu'il faut continuer de bâtir.

Cet amendement est travaillé avec le Coper 93, Collectif Permanent pour la défense et la promotion de l'EPS et du sport associatif en Seine-Saint-Denis, qui s'engage pour mettre fin à la sous-dotation du département en équipements sportifs, qui se situe très largement en dessous de la moyenne nationale.

L'action 1 du programme 219 est abondée en AE et CP de 100 millions d'euros

Les crédits sont prélevés sur le hors titre 2 sur l'action 04 du programme 163